

numerus

courrier statistique

www.vd.ch/statvd

38^e année n°5 juin 2021

CYBERCRIMINALITÉ: 968 INFRACTIONS LIÉES À DES PAIEMENTS ET ACHATS EN LIGNE

2141 infractions numériques ont été portées à la connaissance de la police vaudoise en 2020. La plupart de ces infractions relèvent de la cybercriminalité économique, en particulier de la cyber-escroquerie: 968 infractions ont été commises lors de paiements ou achats en ligne. Du côté des victimes, les hommes et les 18-29 ans déclarent davantage être la cible de cybercriminalité.

La cybercriminalité couvre l'ensemble des infractions qui sont commises sur les réseaux de télécommunication, essentiellement en ligne. Ces dernières années, la progression des outils numériques a permis le développement de nouveaux modes opératoires caractéristiques de ce domaine. Cet essor s'accompagne d'ailleurs d'une baisse de la criminalité dite classique, comme par exemple les cambriolages.

LA MESURE DE LA CYBERCRIMINALITÉ

Les informations relatives à la cybercriminalité, à disposition dans la Statistique policière de la criminalité (SPC), sont appréhendées via le mode opératoire et portent sur les infractions pénales qui peuvent être commises de manière numérique. L'infraction n'est donc pas en elle-même ce qui caractérise la cybercriminalité: l'extorsion et le chantage existent par exemple aussi en dehors du contexte numérique. Par ailleurs, la cybercriminalité n'est pas associée à un lieu spécifique. Dans la SPC, celui-ci correspond au domicile de la personne ou de l'entreprise lésée. Les infractions relevées par cette statistique concernent uniquement celles qui ont fait l'objet d'une plainte à la police. Cela signifie qu'il subsiste un «chiffre noir» de

la criminalité (la partie des infractions qui n'est pas renseignée) et celui-ci peut varier selon le contexte. En effet, dans certains domaines, le manque de connaissances ou la peur du jugement d'autrui peuvent décourager les victimes à porter plainte. A l'inverse, il est possible que la nature de l'infraction (par exemple, lorsqu'une plainte à la police est nécessaire pour obtenir un remboursement de certaines assurances) ou des campagnes de prévention fassent augmenter les dépôts de plainte pour certaines infractions.

CYBERCRIMINALITÉ ESSENTIELLEMENT ÉCONOMIQUE

En 2020, 2141 infractions se sont déroulées en ligne (à titre de comparaison, 3534 cambriolages ont été enregistrés durant la même année). Cela représente 24 % de l'ensemble des infractions pour lesquelles un mode opératoire numérique est possible et 2013 affaires portées à la connaissance de la police vaudoise, soit près de 25 affaires pour 10 000 habitants. La plupart des infractions de cybercriminalité sont commises dans le domaine économique (84 %). Le reste se répartit entre la cyber-atteinte à la réputation et les pratiques déloyales¹ (10 %) et les cyber-délits sexuels² (6,3 %).

1-2 Cybercriminalité: 968 infractions liées à des paiements et achats en ligne

www.vd.ch/stat-criminalite

3-4 Aide et soins à domicile: allers-retours fréquents entre domicile et hôpital

www.vd.ch/stat-soin_dom



© Statistique Vaud
Rue de la Paix 6 - 1014 Lausanne
T +41 21 316 29 99
info.stat@vd.ch

Abonnement: CHF 49.–

Responsable de publication: Gilles Imhof

Responsable d'édition: Sylviane Brandt

Rédaction: Nora Meister (NM),
Nathalie Wellens (NW)

Mise en page: Statistique Vaud

Imprimé en Suisse



STATISTIQUE VAUD

Département des finances
et des relations extérieures

ESCROQUERIES SURTOUT LIÉES À DES PAIEMENTS ET ACHATS EN LIGNE

La majorité des modes opératoires des infractions relevées dans le domaine économique est du ressort de la cyber-escroquerie (79 %) [F1]. Dans la plupart des situations, celle-ci est liée à un abus de systèmes de paiement en ligne, de cartes prépayées ou à une usurpation d'identité³ (34 %) ainsi qu'à une non-livraison d'achats sur un site de petites annonces (34 %). On retrouve ensuite, loin derrière, le fait d'exiger une avance pour une annonce immobilière fictive (5,9 %), les vendeurs abusés par le non-paiement de biens achetés sur des sites de petites annonces (5,6 %) ainsi que les clients de shops en ligne dont la marchandise est falsifiée, de moindre qualité ou jamais livrée (4,8 %). Par ailleurs, 4,2 % des infractions avec modes opératoires relevant de la cyber-escroquerie impliquent des personnes qui se retrouvent dans une prétendue relation amoureuse ou amicale entamée afin d'obtenir de l'argent.

Les modes opératoires économiques restants portent essentiellement sur des situations de transferts d'argent ou de marchandises d'origine criminelle par des tiers (4,9 %), d'extorsion d'argent au moyen d'images compromettantes (4,4 %) ainsi que sur des cas d'introduction forcée dans un système informatique (4,2 %) et d'obtention induite de données personnelles ou confidentielles (4,2 %).

PLUS DE TROIS QUARTS DES INFRACTIONS DE CHANTAGE ET D'EXTORSION SONT NUMÉRIQUES

Lorsque l'on se concentre sur la nature des infractions ayant une composante cyber, outre l'escroquerie⁴ (65 %), les infractions le plus souvent déclarées à la police sont la pornographie (5,9 %), l'utilisation frauduleuse d'un ordinateur (4,9 %), la diffamation (4,8 %) ainsi que l'extorsion ou le chantage (4,3 %) et le blanchiment d'argent (4,2 %).

Si l'on met en lien ces infractions avec l'ensemble des infractions qui pourraient potentiellement être commises de manière numérique, il ressort que la quasi-totalité des infractions d'accès indu à un système informatique se passe en ligne (91 %) ; ce qui n'est pas surprenant compte tenu de la composante numérique de ce type d'infractions. De même pour la détérioration de données et la soustraction de données personnelles (respectivement 79 % et 75 %). En ce qui concerne les infractions qui ne sont pas propres à l'environnement numérique, on trouve en tête les infractions d'extorsion et de chantage (81 %) et l'escroquerie (79 %). La pornographie et le blanchiment d'argent se déroulent également le plus souvent en ligne (respectivement 72 % et 67 %).

LES HOMMES ET LES PLUS JEUNES DAVANTAGE VICTIMES DE CYBERCRIMINALITÉ

1729 personnes et 106 entreprises ont été victimes de cybercriminalité en 2020 dans le canton de Vaud. Avec 24,6 personnes victimes pour 10 000 habitants, les hommes reportent plus fréquemment des situations de criminalité numérique que les femmes (18,4) [F2]. Ces dernières figurent toutefois nettement plus souvent parmi les plaintes pour des infractions dans le cadre de cyber-délits sexuels (87 %) et pour des cyber-atteintes à la

réputation (62 %). La cybercriminalité économique concerne quant à elle davantage les hommes (59 %). Les 18-29 ans représentent le groupe d'âges qui déclare le plus souvent être victime de cybercriminalité (taux de 32,3 pour 10 000 habitants). Le phénomène a ensuite tendance à perdre de l'importance à mesure que l'âge avance. Les deux tiers des infractions de cybercriminalité économique concernent les 18-49 ans et les mineurs composent la majorité des cas de cyber-délits sexuels enregistrés par la police (70 %). Les plus jeunes sont aussi plus fréquemment l'objet de cyber-atteinte à la réputation et de pratiques déloyales : 50 % de ces situations portent sur des victimes âgées de moins de 30 ans⁵. | NM

¹ Cybersquatting : utiliser/enregistrer un nom de domaine dans le but d'induire en erreur ; cyber-atteinte à la réputation (business) : publier des propos négatifs sur les services/produits commerciaux d'un tiers ; cyberbullying/ cybermobbing : diffusion de textes/images à caractère diffamatoire pour dénigrer ou harceler une personne.

² Pornographie interdite (avec enfants, animaux ou violence) ; grooming : établir un contact sexuel motivé avec des enfants par internet ; sextorsion (sexe) : menacer de diffuser des images et/ou vidéos de nus si d'autres images ne sont pas livrées.

³ Usurper des systèmes de paiement personnels ou usurper l'identité (ou toute donnée d'identification personnelle) pour commettre des fraudes.

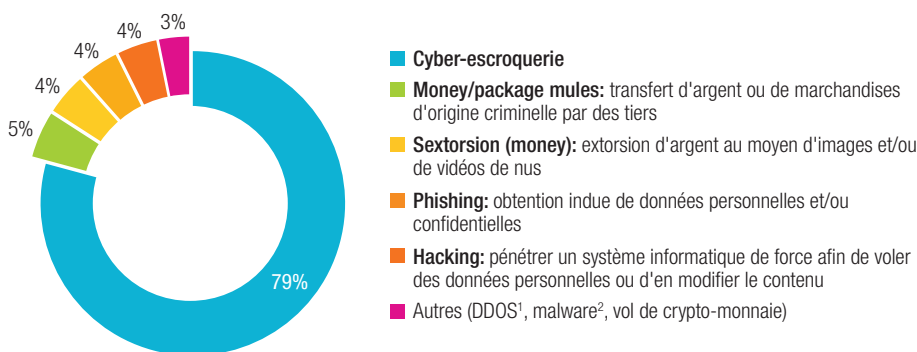
⁴ A noter que l'on parle ici d'escroquerie sous l'angle de l'infraction, alors que dans les précédents paragraphes, il était question de modes opératoires liés au domaine de la cyber-escroquerie. Ceux-ci ne se recoupent pas toujours.

⁵ Certains modes opératoires impliquent des victimes d'âges bien spécifiques : à quelques exceptions près, seuls les enfants et les adolescents peuvent être la cible de grooming et de cyberbullying.

Source des données : OFS, Statistique policière de la criminalité (SPC).



[F1] CYBERCRIMINALITÉ ÉCONOMIQUE : INFRACTIONS, SELON LE MODE OPÉRATOIRE, VAUD, 2020



¹ Attaquer la disponibilité d'un système informatique par surcharge.

² Programmes informatiques qui effectuent des actions non désirées sur un ordinateur ou un smartphone, principalement dans le but de voler des informations ou de l'argent.

[F2] TAUX DE VICTIMES DE CYBERCRIMINALITÉ, SELON L'ÂGE ET LE SEXE, VAUD, 2020

